
Commission de qualification ASE

La commission de qualification est instituée par le Service de la formation professionnelle (SFP) et ses tâches, sur la base des articles 51ss de la Loi sur la formation professionnelle (LFP), sont décrites sur le [site internet du SFP](#).

Les cheffes-expertes sont des collaboratrices à part entière de l'administration de l'OrTra, mais elles y assument un mandat qui leur est confié ad personam par le SFP.

L'OrTra santé-social Fribourg souhaite, par ces engagements, valoriser leur fonction de « coordinatrice » des procédures de qualification et leur permettre de disposer d'une structure et d'une infrastructure adéquates pour mettre en œuvre leur mandat. Le secrétariat de l'OrTra soutient régulièrement les travaux administratifs des cheffes-expertes.

Les autres membres de la commission de qualification ne font pas partie de l'effectif de l'OrTra. Ils/elles accomplissent leur mandat de membre uniquement sous responsabilité du SFP. Les cheffes-expertes président les commissions.

L'autorité cantonale, à savoir le Service de la formation professionnelle (SFP), est le seul organe compétent en matière de mise en œuvre des procédures de qualification. L'OrTra la soutient en tant qu'organe consultatif et répond aux demandes de préavis qui lui sont soumises.

Cheffe-experte ASE, ASA

Susan Biemann

s.bielmann@ortrafr.ch

079 286 39 18

026 321 43 69

Service de la formation professionnelle SFP

Colette Marchand, cheffe de secteur

Colette.marchand@edufr.ch

026 305 25 06

Membres de la commission de qualification

- Christine Morel, membre
- Yves Gremion, membre
- Christophe Sallin, membre
- Danousia Perriard, membre
- Valérie Portner Gremaud, membre
- Nathalie Oberson, membre